



Fiche d'inscription au club de la Raquette Brécéenne 2018/2019

Certificat Médical/Questionnaire santé
 Règlement
 1 chèque de : chèque vacances (.....)
 3 chèques de : Espèce:.....

Nom : Prénom : N° licence :
Tél fixe : Date Naissance :
Portable: Mail:
Adresse:

TARIFS	Année	1/2 Année *	Passage Loisirs à Compétitions
Compétition	110 €	75 €	43 €
Loisirs	52 €	31 €	

* dont cotisation annuelle versée au comité

Option : Participation aux épreuves individuelles (Jeunes 15 € / Adultes 30 €)..... +
Le club invite fortement les jeunes joueurs inscrits en compétition à s'inscrire aux épreuves individuelles

Sous total

Remise du club de 10% en cas d'inscription d'au moins 2 personnes d'une même famille (même adresse) -

(Paiement en 3 fois possible) **TOTAL** :

Réglé par chèque(s) :
Réglé par Chèques Vacances :
Réglé par carte sOrtir ! :



A noter qu'aucune licence ne sera délivrée sans certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table

Je soussigné(e) (représentant légal pour les mineurs) NomPrénom

- Reconnais que l'adhésion à la Raquette Brécéenne entraîne l'acceptation du règlement intérieur du club et des règlements de la fédération française de Tennis de Table (FFTT) ;
- Reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence ;
- Reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFTT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.
- Autorise le club de la Raquette Brécéenne, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2018/2019, l'image de la personne, objet de la présente fiche et cela sur tout type de support (BIB, site internet...)

Si l'adhésion concerne un(e) mineur(e),

- **Autorise mon enfant à partir seul de la salle après l'entraînement ou la compétition OUI NON**
- Dans le cadre des activités du club, en cas d'accident et en mon absence, j'autorise la personne responsable à prendre toutes mesures utiles pour une hospitalisation d'urgence.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

Date ___/___/___ Signature

L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de 0,18 €
Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.
Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale (0,18€).
Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.
Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.
Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.
Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » à 0,18 € que je règle avec ma licence
 - Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat dommages corporels.
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel » à

0,18 €

(Age limité à 70 ans pour les garanties décès - invalidité)

A	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux décès	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux invalidité en cas d'accident corporels	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnité journalière Franchise 3 jours, Duré max. 365 jours, Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans	NEANT	15 €	25 €
Frais médicaux	NEANT	NEANT	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C.	5 €	8 €	15 €